

ouvrier/ouvrière à l'aménagement paysager

Nombre de poste(s) à combler : 1
Appellation d'emploi à l'interne (si différente) : OUVRIER/OUVRIERE A L'AMENAGEMENT PAYSAGER ET AGRICOLE
Entreprise : Cédrière Barbe Inc.

Lieu de travail

319, Rang St-Antoine
Laval (Québec)
H7R6E8

Principales fonctions

Aménagement: étendre de la terre, poser des plaques de gazon, planter des fleurs, des arbustes et des arbres, et exécuter d'autres tâches afin de collaborer à la construction d'un aménagement paysager ; exécuter d'autres tâches manuelles pour nettoyer et entretenir l'environnement paysager. Planter, transplanter et empoter les plants. Pépinière : Entretien général des cultures. Arracher les végétaux et effectuer le chargement des camions pour la livraison

Exigences et conditions de travail

Niveau d'études : Secondaire
Non terminé

Années d'expérience reliées à l'emploi : 1 à 6 mois d'expérience

Description des compétences : Dextérité manuelle et aptitudes pour des tâches répétitives.
Capable de manipuler des charges de 5 à 20 kg. Travaille à l'extérieur en position accroupie dans des conditions météo variées

Langues demandées : langues parlées : français
langues écrites : français

Autres langues ou précisions : Aucune exigence linguistique

Salaire offert : 14,00\$ - de l'heure

Nombre d'heures par semaine : 40,00

Conditions diverses : Les heures par semaine peuvent varier en fonction des cycles de production et de la météo

Statut d'emploi : saisonnier
temps plein
jour, soir, fin de semaine

Durée de l'emploi : Indéterminée

Précisions : Contrat de travail débutant en avril 2020 et se terminant en novembre 2020 (7 mois)

Date prévue d'entrée en fonction : 2020-04-20

Communication

Nom de la personne à contacter : Émilie Caron (Directrice (Centre d'emploi agricole Outaouais-Laurentides))

Moyen(s) de communication : courriel (courrier électronique) : ceaol@upa.qc.ca

Précisions additionnelles : Veuillez indiquer le # de l'offre lorsque vous postulez. Seules les personnes retenues seront contactées.

Postuler en ligne : non